



EIDG. POLITISCHES DEPARTEMENT

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

an					a/a
Datum	9/11				
Visa	✓				
- 9. DEZ. 1975					
Ref. 521.61					

Ambassade de Suisse

P r e t o r i aIhr Zeichen  
Votre référenceIhre Nachricht vom  
Votre communication duUnser Zeichen  
Notre référenceDatum  
Date

-

-

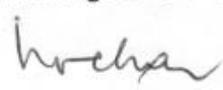
s.C.41.Afr.S.152.0. 1.12.1975  
RL/ub**Gegenstand / Objet:** Crédits bancaires  
à l'Afrique du Sud

Vous n'ignorez pas que la position de notre pays, comme investisseur en Afrique du Sud, retient depuis longtemps notre attention. On sait en effet que ces investissements sont étroitement surveillés par le comité anti-apartheid de l'ONU et nous avons le souci d'éviter que des relations financières trop étroites avec votre pays de résidence puissent nuire à nos relations avec d'autres Etats africains. Le Département fédéral de l'économie publique a aussi été sensibilisé à ce problème. D'entente avec le Département des finances, un plafond de l'ordre de 200 - 250 mio de francs a en conséquence été fixé, au début de 1974, pour les crédits bancaires à l'Afrique du Sud (les crédits destinés à financer des exportations échappent à cette restriction).

Nous vous informons régulièrement des affaires de crédit soumises à la Banque nationale et concernant l'Afrique du Sud. A la fin septembre, nous avons été questionnés au sujet de deux nouvelles affaires; une concernant un crédit de 50 mio de francs de la Société de Banque suisse à ESCOM et une autre de 20 mio se rapportant à un crédit du Crédit Suisse à la "South African Coal, Oil and Gas Corporation". Par l'octroi de ces deux crédits, la limite supérieure du plafond a été atteinte. La Banque nationale en a été informée et avisée, par le Département des finances, le 14 octobre, que nous ne consentirions plus à de nouvelles opérations pour 1975.

Le Crédit Suisse ayant sollicité, le 3 novembre, l'autorisation d'accorder un crédit de 30 mio à la "South African Railways and Harbours" a été informé que l'opération ne pourrait être réalisée que par imputation sur le quota de 1976, soit pas avant le 1er janvier prochain.

Beilagen / Annexes:

Service économique et financier  
p.o.
  
(Rochat)
Durchschlag an  
Copie à